Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260605-D8_CM05062026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan

Absentes excusées : ROPERS Manon, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina, et ROLLAND Mathilde

Pouvoirs : ROPERS Manon à QUEMENER-GUILLOU Aurélie
ROLLAND Mathilde à LE DU Pascal
TREBOUTA Christophe à KERROGUES Joanne
EVEN Marina à LABARRE Magalie

Secrétaire de séance : LABARRE Magalie

Nombre de membres : **15**	Date de la convocation : **26/05/2026**
Nombres absents : **4**	Nombre de pouvoirs : **4**
Nombre de votants : **15**	

8.Vote pour les élections des sénatoriales

Mme Joanne KERROGUES, Maire (en application de l'article L.2122-17 du CGCT) a ouvert la séance.

Mme LABARRE Magalie a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Mme le Maire a dénombré 15 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Mme le Maire a ensuite rappelé qu'en application R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgées et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir M LE DU Pascal et Monsieur GUILLOU Didier, Manuella PIERRES et Frédéric LE CERF .

Après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal les règles de fonctionnement du mode de scrutin, le déroulement de celui-ci a pu avoir lieu.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260605-D8_CM05062026-DE

Les 15 conseillers présents se sont tous exprimés.

Ont été **élus délégués :**

Pascal LE DU	15 voix
Didier GUILLOU	15 voix
Manuella PIERRES	15 voix

Ont été **élus suppléants :**

Aurélie QUEMENER-GUILLOU	15 voix
Magalie LABARRE	15 voix
Ludivine HENRY	15 voix

Mme le Maire a constaté le refus de 0 délégué après la proclamation de leur élection.
Aucune observation ni réclamation n'a été enregistré.
Le procès-verbal a été clos le 05 juin 2026 à 20H00 par Mme le Maire.

Fait à TREGONNEAU, le 5 JUIN 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 5 JUIN 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 5 JUIN 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes - d'Armor